

## Infos diverses



Notre commune s'est dotée d'un réseau d'assainissement collectif recueillant les eaux du bourg. Il n'est bien sûr pas envisageable de tous se raccorder à ce réseau et chacun des habitants isolés de ce système est néanmoins contraint de respecter des règles qui, non seulement ne permettent pas un traitement efficace d'épuration, mais en plus défigurent le paysage. Nombre d'entre nous apprécieraient d'avoir un jardin aménagé plutôt qu'une grande surface engazonnée.



Pour ce qui est de l'épuration proprement dite, il convient de rappeler quelques bases ; je ne m'aventurerais pas à de grandes théories sur la chimie de nos déjections, mais parlons simplement du

cycle de l'azote, pour ne citer que celui-là.

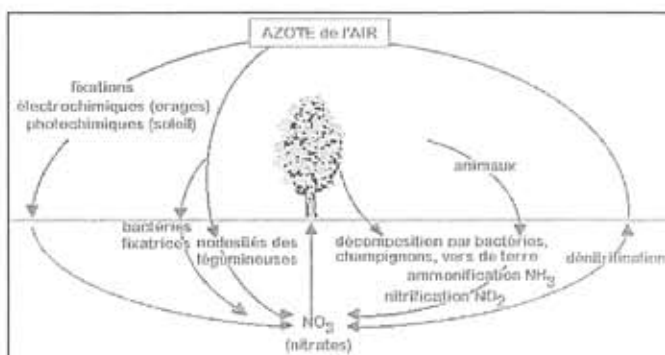
Dans l'essentiel, l'azote sous forme de nitrates est assimilé par les plantes qui produisent des protéines ; les herbivores ou omnivores (nous) mangent ces plantes ou ceux qui les ont mangées, les déchets organiques de tout ce petit monde, additionnés du travail de bactéries donnent de l'ammoniaque ; travaillé avec d'autres bactéries, ce dernier donne des nitrites puis enfin des nitrates, et c'est reparti pour un tour...



Les fosses septiques ou « toutes eaux » traitent donc nos déchets organiques et produisent donc des nitrates que les systèmes « normalisés » épandent sous nos terrains ou rejettent au fossé. Nous contribuons donc tous, bien sur involontairement, à polluer l'eau que nous buvons ensuite.

Je vous propose ici, avec le réseau "Référence Nature", une alternative qui consiste à redonner aux plantes, via un système de lagunage, ces nitrates. Ce système n'est pas une utopie écologiste mais un procédé recommandé par l'Agence Française de l'Eau et d'ailleurs exploité sur les réseaux d'assainissement collectifs comme celui de notre commune, pour ne citer que celui-ci.

Par la mise en place d'une lagune étanche dans votre jardin, vous supprimez la pollution aux nitrates de votre espace vital, vous supprimez la notion de distance minimale entre l'installation et toute plantation et vous pouvez, d'une part paysager votre jardin, mais en plus vous pouvez récupérer l'eau en sortie (l'installation d'une récupération d'eau ouvre droit à un crédit d'impôt et est taxé à 5.5%) pour divers usages et pourquoi pas une réduction conséquente de votre consommation d'eau par réinjection de cette eau propre dans votre chasse d'eau (60% de la consommation d'un ménage). Pour ce qui est des résidences secondaires, vous évitez même le problème du colmatage des boues en réinjectant l'eau recueillie en amont de la fosse septique.



Jean-Pierre **BILLARD**, Paysagiste à Saint-Aubin-Château-Neuf

Tel 03.86.73.06.81 ou 06.20.44.88.11 mail : [jpb@lartisandujardin.com](mailto:jpb@lartisandujardin.com)

Blog : [lartisandujardin.over-blog.com](http://lartisandujardin.over-blog.com)

Je me tiens à votre disposition pour toute question ou étude d'une telle installation.

